

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA NIEVRE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

RECRUTE

UN MEDECIN DU TRAVAIL ET DE PREVENTION

Pour son POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Dans le cadre de l'évolution de son service de Santé Sécurité au Travail, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre recrute 1 médecin du travail et de prévention à temps complet 35 h

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Grade(s) recherché(s) :

- Médecin de 1ère classe
- Médecin de 2ème classe
- Médecin hors-classe

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ – MISSIONS

Au sein d'une future équipe pluridisciplinaire composée de trois médecins, d'une psychologue en santé au travail, d'une technicienne hygiène sécurité, de deux infirmier(e)s, d'un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI), d'un secrétariat médical, le médecin de prévention exerce son activité de prévention et de suivi des agents de la fonction publique, visites médicales et tiers temps effectif (missions de prévention, visites des sites, participation aux projets, études de postes, participation aux CHSCT, relations avec les collectivités et les médecins traitants, vaccinations etc...).

Il travaille en collaboration constante avec l'ensemble du service, sous l'autorité du médecin coordinateur et de la direction du Centre de Gestion, dans le respect des textes régissant son statut et son métier (secret médical), du règlement intérieur du Centre de Gestion, et en toute indépendance, conformément à l'article L. 4622-4 du code du travail.

Profils demandés :

Les candidatures sont ouvertes aux médecins inscrits au Conseil National de l'ordre des médecins, le-la candidat-e doit être titulaire d'une spécialisation en médecine du travail (CES, DES ou équivalent) ou s'inscrire dans le cadre de médecin collaborateur (statut créé par le décret du 30 janvier 2012, article R 4623-25 du code du travail) : le médecin est recruté par un service de santé au travail et il s'engage à suivre une formation auprès de son université en médecine du travail dans le but d'être qualifié en médecine du travail.

Contact : Téléphone collectivité : 03 86 71 66 10

Informations complémentaires : Monsieur le président du CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. - 24 rue du Champ de Foire B.P. 03 - 58028 NEVERS

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Avantages : REGIME INDEMNITAIRE - CNAS - TICKETS RESTAURANT - CONTRAT PREVOYANCE - POSSIBILITE DE VOITURE DE SERVICE